

Arrêté n°SAGJ-25-148**Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 4 novembre 2025**

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS
RENOUVELLEMENT INTEGRAL
DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR
DE L'UFR DE DROIT, DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
Scrutin du 4 novembre 2025**

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L713-9, L719-1 et suivants et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté n° SAGJ-25-126 du 25 août 2025 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion (scrutin du 4 novembre 2025) ;
- Vu** l'arrêté n° SAGJ-25-142 du 10 octobre 2025 portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion (scrutin du 4 novembre 2025) ;
- Vu** l'arrêté n° SAGJ-25-147 du 3 novembre 2025 portant sur la composition des bureaux de vote et de dépouillement dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion (scrutin du 4 novembre 2025) ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement dressés en date du 04/11/2025 ;
- Vu** les statuts de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 23 novembre 2017 (délibération n°2017-11-23-90) ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-25-148

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 4 novembre 2025

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
ARRETE
ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des professeurs des universités et personnels assimilés

9 sièges de titulaire étaient à pourvoir au sein du collège des professeurs des universités et personnels assimilés du conseil d'UFR de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion (UFR DEG).

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
24	8	0	8	33.33%	0.888

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Nom de la liste : « Ensemble pour l'UFR DSEG » CHOLET Didier HEITZMANN-PATIN Mathilde KARAMÉ Frédéric GONZALEZ Christine FAIRISE Xavier LASSERRE Valérie NEKHILI Mehdi ROUSSILLE Myriam MICHALIS Ioannis	8	9 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

CHOLET Didier
 HEITZMANN-PATIN Mathilde
 KARAMÉ Frédéric
 GONZALEZ Christine
 FAIRISE Xavier
 LASSERRE Valérie
 NEKHILI Mehdi
 ROUSSILLE Myriam
 MICHALIS Ioannis

Arrêté n°SAGJ-25-148

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 4 novembre 2025

ARTICLE 2 - Résultats des élections au sein du collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

9 sièges de titulaire étaient à pourvoir au sein du collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés du conseil d'UFR de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion (UFR DEG).

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
40	20	4	16	50%	1.7777

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Nom de la liste : « Au service de l'UFR » GAILLARD Hugo JUILLET-REGIS Hélène DU PARQUET Loïc MOYSAN-JEANNARD Emilie PETIRENAUD Simon LOYER-LEMERCIER Marie-Julie LEI Maxime GUETAT Sana BOYER Pierre-Louis	16	9 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

GAILLARD Hugo
 JUILLET-REGIS Hélène
 DU PARQUET Loïc
 MOYSAN-JEANNARD Emilie
 PETIRENAUD Simon
 LOYER-LEMERCIER Marie-Julie
 LEI Maxime
 GUETAT Sana
 BOYER Pierre-Louis

ARTICLE 3 - Résultats des élections au sein du collège des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

3 sièges de titulaire étaient à pourvoir au sein du collège des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé du conseil d'UFR de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion.

Arrêté n°SAGJ-25-148

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 4 novembre 2025

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
24	22	1	21	92%	0.5

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Nom de la liste : « BIATSS » ROHEE Sandrine GAUVIN Nadia	21	2 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

ROHEE Sandrine
GAUVIN Nadia

ARTICLE 4 - Résultats des élections au sein du collège des usagers

6 sièges de titulaire et 6 sièges de suppléant étaient à pourvoir au sein du collège des usagers du conseil d'UFR de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
2383	39	5	34	1.63%	2.833

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Nom de la liste : <i>Néant</i> CHAMPRENAULT-LAROSE Alan POTIER Eléonore DANGÉARD Gwendal MAURY Eva MEZITI Danyel THIERY Annie DE GAULLE Octave BOURDON-LIGER Gwenaëlle DE RYCKER Jonathan YILMAZ Léa	34	5 sièges de titulaire 5 sièges de suppléant

Arrêté n°SAGJ-25-148**Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 4 novembre 2025**

Sont donc proclamés élus :

CHAMPRENAULT-LAROSE Alan
POTIER Eléonore
DANGEARD Gwendal
MAURY Eva
MEZITI Danyel
THIERY Annie
DE GAULLE Octave
BOURDON-LIGER Gwenaëlle
DE RYCKER Jonathan
YILMAZ Léa

ARTICLE 5 – Durée des mandats

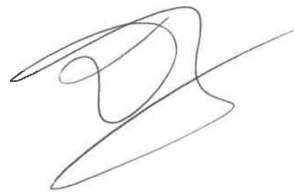
Le mandat des membres des collèges des représentants des personnels est de quatre (4) ans. Le mandat des membres du collège usagers est de deux (2) ans. Ils débiteront à compter de la proclamation des présents résultats (publication sur le site internet de l'établissement et envoi au rectorat).

ARTICLE 6 – Exécution

La directrice administrative de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Publication

Le présent arrêté sera affiché au sein de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion et mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement » « *Élections des composantes* ».



Delphine LETORT